

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes

N°12/Novembre 2016

Le monument avant travaux



LE BEAUJOLAIS NOUVEAU A CARNETIN

Vendredi 18 novembre 2016 à 19h30
salle polyvalente « Marie-Claude Duval ».

Monsieur le Maire, les Conseillers
Municipaux et les membres de la
Commission Animations et Fêtes

Vous invitent à goûter le
autour d'un buffet campagnard, dans
une ambiance chaleureuse et conviviale.



REHABILITATION DU MONUMENT AUX MORTS

Érigé par souscription publique dans les années 1920, comme dans près de 36.000 communes de France, le Monument aux Morts de CARNETIN situé dans le cimetière, rappelle chaque jour aux nouvelles générations les sacrifices humains qu'ont exigé les guerres successives du XXème siècle. Symbole fort de la mémoire collective, ce monument bientôt centenaire a pourtant subi les outrages du temps... Le socle en grès, creusé par la pluie et le gel, menaçait d'éclater. La maçonnerie ne tenait plus les pierres du sous-bassement.

Il était temps de réaliser les travaux de remise en état.

SERVICE DE TRANSPORTS

Un service de transports à la demande va être mise en place sur la commune, avec un bus de 9 places. De plus amples informations seront données dans les prochaines semaines.



AUTOPARTAGE



A Carnetin, une Nissan 5 places est à votre disposition sur le parking de la Mairie



Forfait : 4 € par mois

Cet abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des services, charge et autopartage.

Recharge :

Frais d'utilisation : 0,50 €/30 min pour la charge normale et 2,00 €/30 min pour la charge accélérée

Forfait pro : Illimité pour un véhicule : 56€/mois.

Autopartage :

Paiement par tranche de demi-heure.

Prix 7 € pour la première heure, dégressif ensuite jusqu'à 1 € de l'heure

En Marne et Gondoire, je roule électrique

Après une première phase expérimentale, 2016 marque le déploiement à grande échelle des stations d'écomobilité sur le territoire de Marne et Gondoire, de Paris Vallée de la Marne et du Val d'Europe.

Qu'est-ce que propose une station d'écomobilité ?

Chaque station offre la possibilité de :

- **recharger son véhicule particulier** (quel que soit le modèle ou la marque).
- **de louer un véhicule électrique en autopartage.**

Avec une autonomie de déplacement de 150 km, la voiture électrique offre une nouvelle alternative pour vos déplacements sur le territoire.

Comment connaître l'emplacement des stations ?

Le site monautopartage.fr vous permet de connaître l'emplacement de l'ensemble des stations sur les 3 communautés d'agglomération et connaître celles qui correspondent à vos déplacements.

Comment s'abonner ? Clem, opérateur des stations d'écomobilité, propose une offre à 4 €/mois pour l'ensemble de ces services (recharge et autopartage). Cette somme vous sera déduite uniquement en cas d'utilisation du service. Le paiement s'effectue ensuite à la durée d'utilisation de la charge ou de l'autopartage.

Une fois inscrit, vous pouvez réserver en ligne la plage horaire d'utilisation du service de votre choix puis, rendez-vous à la borne muni de votre code ou de votre carte qui vous permettra de vous recharger ou de débloquer le véhicule en autopartage.

Pour s'inscrire, se rendre sur le site du gestionnaire :

<http://monautopartage.fr/recharge>

(cliquer en haut sur « je m'inscris » puis sélectionner « Marne-la-Vallée » dans la liste déroulante.)

Clem
Écomobilité partagée

Pour plus d'information :
Clem – tel : 01 47 22 21 99
www.monautopartage.fr

